



RÈGLEMENT

1er RUN DES PALETS - CHARNIZAY (37)

Lundi 2 Avril 2018



1 - Date et nature de la compétition

La course nature « Le Run des palets » se déroulera le lundi 2 avril 2018 sur la commune de Charnizay. Cette manifestation est organisée par l'association DAC-Charnizay.

Deux distances sont proposées aux coureurs : le « mini-run », un 9km avec 130m de dénivelé positif et « le Run des palets », un 19km plus exigeant avec 350m de dénivelé positif.

Les deux parcours se déroulent essentiellement sur chemins et sentiers balisés avec de la rubalise et des flèches (quelques passages sur route). Les six premiers kilomètres sont communs aux deux parcours. Les plans et profils des parcours sont visibles sur www.dac-chnarnizay.fr ou sur www.facebook.com/dac.chnarnizay

Le départ et l'arrivée des 2 épreuves se font à proximité du chapiteau de Charnizay, près du terrain de football. Le départ sera donné de façon commune à 9h30 à proximité du chapiteau le lundi 2 avril 2018.

Les marcheurs sont autorisés uniquement sur le mini-run (9km). Le temps maximal pour effectuer le Run des palets est de 3h30. Dès lors, une barrière horaire est prévue au 15ème km à 12h30 (soit 3h de course) ; une fois cet horaire dépassé, les concurrents basculeront directement vers l'arrivée.

2 - Organisateur

L'épreuve est organisée par l'association DAC Charnizay située à Mairie de Charnizay – 37290 Charnizay - Tel : 06/09/36/31/28 Email : jb.duport@gmail.com - Sites internet : www.dac-chnarnizay.fr ; www.facebook.com/dac.chnarnizay

Responsable de l'organisation : M. Jean-Bernard Duport

3 - Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a - Catégorie d'âge :

Cette épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non, nés en :

- 2002 ou avant pour le mini-run – 9km (16-17 ans) ; à partir de la catégorie cadet

- 2000 ou avant pour le Run des palets – 19km (18-19 ans) ; à partir de la catégorie junior

b - Certificat médical : Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive en cours de validité (FFA, Ufolep, FSGT, triathlon) ;

- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

c - Droits d'inscription :

Les inscriptions sont possibles en renvoyant par courrier le bulletin d'inscription (flyer) accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de DAC Charnizay) ou par internet via le lien disponible sur le site de la course www.dac-chnarnizay.fr. L'inscription sur place le jour de la course sera également possible (majoration de 1€, dans la mesure de places disponibles).

Les frais de participation à l'organisation s'élèvent à 7 € pour le 9km et à 9 € pour le 19km.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Sur simple demande écrite (mail ou courrier) effectué 7 jours avant l'épreuve, nous reportons gratuitement votre inscription pour l'édition suivante.

d - Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions sur Internet est fixée au vendredi 30 mars au soir.

Les inscriptions sur place seront clôturées 15 minutes avant le départ des courses.

e - Athlètes handisports

Le parcours ne permet l'accueil des athlètes en fauteuil.

f - Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

g - Dossard

Les dossards sont à retirer sur le site de départ, sous le chapiteau de Charnizay, le jour de la course à partir de 8h00.

Le dossard devra être porté sur la face frontale du coureur, non plié et de façon visible et permanente pour les contrôleurs sur le parcours. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

h - Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

Néanmoins, sur simple demande écrite (mail ou courrier) effectué 7 jours avant l'épreuve, nous reporterons gratuitement votre inscription pour l'édition suivante.

i - Acceptation du présent règlement

Par son engagement, le coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter le contenu. Il s'engage à respecter les horaires et à effectuer le parcours dans son intégralité.

4 – Les ravitaillements

L'organisation met à disposition des coureurs les installations suivantes :

• 1 ravitaillement complet (boissons + solide) au km 5 pour le mini-run. Les concurrents du grand parcours – Le Run des palets auront aussi accès à ce ravitaillement.



RÈGLEMENT

1er RUN DES PALETS - CHARNIZAY (37)

Lundi 2 Avril 2018



- Sur le Run des palets, ravitaillement liquide à 9,5km, puis liquide et solide au km 13.
- 1 ravitaillement complet (solide et liquide) à l'arrivée pour les 2 parcours.

Respectez l'environnement en jetant vos papiers et gobelets dans les poubelles mises à disposition. Un coureur pourra être exclu en cas d'infraction.

Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé.

5 – Vestiaires, douches, sanitaires :

Des WC, des vestiaires et des douches seront présents à proximité du site de départ (stade de football). Le plan d'accès est visible sur le site et sera affiché sur place.

6 – Classements et récompenses :

Un classement individuel sera établi pour chaque course. Il sera mis en ligne le plus rapidement possible sur le site de l'organisation.

Sur les 2 parcours, les 3 premiers coureurs hommes et femmes au scratch sont récompensés.

Le premier coureur de chaque catégorie (Masters, Séniors, Espoirs, Juniors, Cadets) sera également récompensé. Un même concurrent ne pourra cumuler deux lots.

La remise des prix aura lieu sous le chapiteau à partir de 13h. La présence des lauréats est obligatoire pour recevoir leur récompense.

Il n'y a pas de classement pour les marcheurs.

7 – Sécurité et responsabilité :

Les organisateurs ont souscrit une assurance multirisques responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une police d'assurance individuelle.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante.

La course sera sécurisée par une liaison radio, une équipe de secouristes et un médecin.

L'épreuve se déroulant, sur certaines parties, sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le point de contrôle le plus proche et rendre son dossard.

L'organisation déconseille le port d'oreillettes avec de la musique pour des raisons de sécurité (tout participant doit être en mesure d'entendre un appel d'un autre concurrent), de convivialité et d'harmonie avec la nature.

8 – Sanctions :

Le non-respect d'un des points suivants entraînera la disqualification du concurrent :

- Non-respect du parcours dans son intégralité ;
- Non-respect de l'environnement (jet de papier ou de tout autre détrit) ;
- Aide extérieure de toute nature (type « ravitaillement sauvage » ou « lièvre ») ;
- Manque de respect aux bénévoles ;
- Non-assistance à un participant en difficulté ;
- Utilisation d'un moyen de transport (bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés).

9 – Droit à l'image :

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées.

CNIL : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

10 – Modification / Annulation :

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, ...). En cas de mauvaises conditions ou de toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

En cas d'annulation de l'épreuve, aucun remboursement ne sera possible.

Contacts renseignements : 06 01 39 27 73 - besnardnicolas37@aol.com